

Compte-rendu de la réunion du CCAS du 14 avril 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS

CCAS de THUREY

Le 7 avril 2025

Vu le code des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les quatorze avrils à quatorze heures, les membres de la commission du CCAS se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 7avril 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du CCAS :
Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur René ROSAT, Monsieur Gérard MATHEY,
Madame Sandra LANNEAU, Madame Marie-Claude DECHAMP, Madame Maryse
COULON,

Etaient excusées : /

Etaient absents : Madame Isabelle REBILLARD, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER,
Madame Monique DUMONT

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de séance : Madame Maryse COULON

1. Approbation du dernier compte rendu du CCAS 2024 du 20 mars 2025.

Les membres du CCAS approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2. Délibération 08_2025 : Annule et remplace la délibération 04_2025 Vote du Compte de Gestion 2024.

Par délibération du 20 mars 2025, les membres du CCAS approuvaient le Compte de Gestion 2024. Celle-ci démontre un quorum insuffisant lors du vote.

Les membres du CCAS décident de retirer la délibération 04_2025 relatives au vote du Compte de Gestion 2024.

Pour : 6 **Contre : 0** **Absent : 0**

Délibération 09_2025 : Annule et remplace la délibération 05_2025 Vote du

Compte Administratif 2024.
Par délibération du 20 mars 2025, les membres du CCAS approuvaient le Compte

Administratif 2024. Celle-ci démontre un quorum insuffisant lors du vote.
Les membres du CCAS décident de retirer la délibération 05_2025 relatives au vote du

Compte Administratif 2024.

4. Délibération 10_2025 : Annule et remplace la délibération 06_2025 Vote de

l’Affectation des Résultats 2024.
Par délibération du 20 mars 2025, les membres du CCAS approuvaient l’Affectation des

Les membres du CCAS décident de retirer la délibération 06_2025 relatives au vote de l'Affectation des Résultats 2024.

Pour : 6

Contre : 0

Absent : 0

5. Délibération 11_2025 : Annule et remplace la délibération 07_2025 Vote du Budget Primitif 2025.

Par délibération du 20 mars 2025, les membres du CCAS approuvaient le Budget Primitif 2025. Celle-ci démontre un quorum insuffisant lors du vote.

Les membres du CCAS décident de retirer la délibération 07_2025 relatives au vote du Budget Primitif 2025.

Pour : 6

Contre : 0

Absent : 0

6. Délibération 12_2025 : Vote du Compte de Gestion 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2024, soit :

Investissement

Dépenses : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 3 304.34€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 1 511.50€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00€

Fonctionnement : -1 792.84€

Résultat global : -4 083.92€

Pour : 6

Contre : 0

Absent : 0

7. Délibération 13_2025 : Vote du Compte Administratif 2024.

Le Maire se retire de la salle de Conseil, Monsieur René ROSAT est élu Président de la séance et met au vote le Compte Administratif 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2024, soit :

Investissement

Dépenses : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 0.00€
Réalisé : 0.00€
RAR : 0.00€

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 3 304.34€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 5 791.08€
Réalisé : 1 511.50€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00€

Fonctionnement : -1 792.84€

Résultat global : -4 083.92€

Pour : 5

Contre : 0

Absent : 0

8. Délibération 14 2025 : Vote de l'Affectation des Résultats 2024.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité l'Affectation des Résultats 2024, soit :

- Un déficit de fonctionnement de : 1 792.84€
 - Un déficit reporté de : 2 291.08€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 4 083.92€
 - Un déficit d'investissement de : 0.00€
 - Un déficit des restes à réaliser de : 0.00€
Soit un besoin de financement de 0.00€

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Déficit 4 083.92€

Affectation complémentaire en réserve : 0,00€

Résultat reporté en fonctionnement : 4 083.92€

Résultat d'investissement reporté : Déficit 0.00€

Pour : 6 **Contre : 0** **Absent : 0**

9. Délibération 15 2025 : Vote du Budget Primitif 2025.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2025, soit :

| <u>Investissement</u> | <u>Fonctionnement</u> |
|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses : 16 499.55€ | Dépenses : 9 083.92€ |
| Recettes : 16 499.55€ | Recettes : 9 083.92€ |
| Pour : 6 | Contre : 0 |
| | Absent : 0 |

10. Questions diverses

Le membres du CCAS

AUTORISE Monsieur le Président, Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00.

Le Président, Jean-Michel FROMONT

